COMMUNE DE POTIGNY

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 3 décembre 2014

<u>Présents</u>: M. Kepa, M. Roussel, M. Defenouillère, M. Benoît, M^{me} Maunoury, M^{me} Bouteiller, M. Perrier, M^{me} Knedlik, M^{me} Kiszko, M. Gasnier, M^{me} Sauvée, M. Vaseux, M. Bérel, M^{me} Dunbar, M^{me} Prosper, M^{me} Besançon, M. Faucher, M. Marie.

- Présentation des propositions de la Commission des Finances concernant la réactualisation des tarifs communaux. Approbation de ces derniers avec effet au 1^{er} janvier 2015.
- Modification du temps de travail hebdomadaire de deux agents communaux intervenant aux écoles, suite à la réorganisation des rythmes scolaires.
- Validation de la modification du Plan d'Occupation des Sols devant permettre la construction du futur Pôle Santé et des logements à l'emplacement de l'actuel magasin SHOPI.
- Avis favorable sur la rétrocession à la commune, selon certaines conditions, des voiries intérieures du « Domaine de la Campagne » (Société FRANCELOT) et de deux lotissements de la Rue du Village (M^{me} DJALILI et Consorts MACÉ).
- Acceptation de la proposition du SDEC Energie d'intégrer à l'opération de la Rue du Village (tranche 2), l'effacement des réseaux du Chemin de Marie-Joly, entre la Rue du Général Leclerc et la Rue du Village. Nouveau coût total de l'ensemble : 40 838,44 €.
- Résultats de la consultation relative au renouvellement pour cinq ans des contrats d'assurance de la commune. Coût annuel : 36 415,16 € TTC, contre 30 141,62 actuellement. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les nouveaux marchés.
- Accord pour la signature de plusieurs devis relatifs à la réfection de la Rue du Village : cabinet HERNAT (mission de maîtrise d'œuvre réseaux et voiries tranches 2 et 3 ; 7 320 € TTC) ; société ASUR (contrôle vidéo du réseau d'assainissement entre la Rue du tais et l'Impasse du Lavoir ; 2 064 € TTC) ; société SAUR (renouvellement des canalisations d'eau potable tranche 2 ; 22 704,35 € TTC).
- Accord pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques par le SDEC Energie. Coût prévisionnel pour la commune : 2 700 €.
- Renouvellement de la convention signée avec la Chambre d'Agriculture du Calvados pour le suivi agronomique des boues de la station d'épuration. Coût : 1 548 € TTC pour l'année 2015.
- Renouvellement de la convention proposée par la CCI pour le poste d'animateur des UCIA. Coût Commune de Potigny pour l'année 2015 : 1 575 €.
- Admissions en non valeur concernant des créances irrécouvrables d'anciens administrés de la commune. Budget Ville : 3 515,01 € (2 voix contre et 2 abstentions) ; budget Assainissement : 862,09 € (2 voix contre) ; budgets Eau/Assainissement : 896,70 €.
- Vote d'une motion demandant au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie une adaptation de la Loi ALUR tenant compte des réalités et contraintes des territoires ruraux, ainsi que des zones agricoles et naturelles.
- Désignation de Maître GUESDON, avocate à Falaise, afin de défendre les intérêts de la commune dans un contentieux locatif.

Questions diverses:

- état du marquage d'un passage piéton Rue Louis Bouillard (Mme Sohier, par écrit);
- installation de bancs et d'éclairage extérieur devant la médiathèque (M^{me} Bouteiller);
- rampe d'accès « handicapés » de la médiathèque (M. Gasnier) :
- entretien et gardiennage des Grands Bureaux de la Mine (M^{me} Kiszko);
- parking et éclairage extérieur des Grands Bureaux de la Mine (Mme Prosper);
- dépenses d'énergie dans les bâtiments communaux (M. Gasnier) ;
- aire de covoiturage (M^{me} Sauvée).